

n°104
AVRIL
2015

le magazine

municipal des **Montois**

Saint-Jean de Monts



Dossier

Un nouveau pôle de services à la personne à la Croix-Rouge

Saint-Jean-de-Monts titrée « Station de Tourisme »

Fruit d'un travail de longue haleine, résultat d'efforts intenses : Saint-Jean-de-Monts a obtenu son classement parmi les « Stations de Tourisme ». Mais que signifie cette distinction ? Pourquoi se la voir attribuer ? Quels sont les impacts ? Zoom sur une récompense méritée et avantageuse.



UNE MARCHÉ DE PLUS SUR LE PODIUM

Depuis 2012, la Ville est classée « **Commune Touristique** » : une condition nécessaire pour accéder au rang, plus sélectif, de « **Station de Tourisme** ». Signe de cette excellence, Saint-Jean-de-Monts est seulement **la deuxième commune de Vendée** à l'obtenir.

MÉDAILLÉE POUR SON DYNAMISME TOURISTIQUE

La Commune a été récompensée pour **la qualité de son offre touristique** sur plusieurs saisons dans l'année. Elle devient « Station de Tourisme » parce qu'elle :

- offre **des hébergements** touristiques de nature et de catégories variées (campings, hôtels, chambres d'hôtes, etc.),
- organise **l'information touristique** en plusieurs langues sur ses activités et ses lieux d'intérêt touristique (Office de tourisme, parcours alliant panneaux et QR codes),
- propose **des animations culturelles et sportives** en utilisant et respectant ses ressources patrimoniales, naturelles,

bâties pour tous publics et pendant les périodes touristiques (Médiathèque, Odyssea, base nautique, golf, etc.),

- met en œuvre **des savoir-faire professionnels** au caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional (restauration, rénovation du patrimoine),
- offre **des commerces de proximité** (alimentation, soins à la personne, service) et **des structures de soins** adaptées (EHPAD, médecins, etc.),
- dispose **d'un plan local d'urbanisme, d'un plan de zonage d'assainissement** et s'engage à réaliser **des actions environnementales** d'embellissement du cadre de vie, de conservation des sites et monuments, d'hygiène publique et de traitement des déchets (Explora Parc, aménagement du centre-ville, pique-papiers),
- **facilite l'accès à son territoire et sa circulation intérieure pour tous les publics** et assure l'entretien et la sécurité des équipements (accès pour les personnes à mobilité réduite, transports en commun, programme Vendée en vélo).

Pour le plus grand plaisir des touristes ! Pour le bien-être économique de la Ville !

UN TITRE AVEC AVANTAGES

En devenant « Station de Tourisme », Saint-Jean-de-Monts n'obtient pas de financements supplémentaires mais elle va acquérir **des avantages précieux pour son développement futur** et pour **faire valoir ses atouts auprès des différents services de l'État**.

Une nouvelle communication sera mise en place sur la commune pour valoriser cette **distinction d'exception**.

La tâche sera maintenant de la conserver !



4 **EN BREF**6 **DOSSIER**

Un nouveau pôle de services à la personne dans les locaux de la Croix-Rouge Française

11 **ZOOM**

Pari réussi pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la ville

12 **EN ACTION**

- Médiathèque : la culture portée à votre porte !
- Budget : la Ville veille aux économies et au maintien du dynamisme
- Pour que le centre-ville de demain soit le vôtre
- Comment financer une vie immobilière écologique ?
- Accessibilité de tous, partout : l'agenda d'accessibilité programmée

17 **TRIBUNES**

Tribune du groupe majoritaire
Expression de l'opposition

18 **À SAVOIR**

Permanences

19 **RENDEZ-VOUS**20 **ENVIRONNEMENT**

Quand le respect de l'écologie rime avec économies !



AU COURS DE L'HIVER DERNIER, LES COMMISSIONS MUNICIPALES ont travaillé sereinement à la préparation du budget 2015.

Après un examen minutieux des dépenses de fonctionnement, nous avons pu les réduire tout en permettant à chaque service de la Ville de contribuer à vous offrir

un cadre de vie agréable et répondant à vos aspirations.

Cette diminution est supérieure en pourcentage à l'augmentation de la fiscalité décidée par le Conseil municipal pour compenser la réduction de la dépense publique voulue par l'Etat.

A titre d'exemple cette décision se traduit par 1 € de plus par mois sur la taxe d'habitation pour une famille avec deux enfants et une valeur locative moyenne de 2 592 € (263 € > 275 €).

Les travaux d'accessibilité et de la réorganisation des bureaux de l'Hôtel de Ville vont se terminer dans l'année.

Le dossier du centre-ville se poursuit. Les réunions publiques ont permis des échanges constructifs. Le Conseil municipal a pu s'en inspirer lors des réunions de travail.

Nous devons poursuivre les actions vers un tourisme durable et responsable.

Dans le centre-ville les concessionnaires des réseaux (eau, électricité, assainissement) ont terminé leurs interventions et une première tranche de travaux commencera en fin d'année.

Fin février les associations liées au maintien à domicile (AMAD, ADMR, RDS, CLIC) ont déménagé dans les locaux du centre de médecine physique de " la Croix-Rouge ".

Le rapprochement avec la direction de cet établissement a permis un partenariat à la satisfaction des professionnels des services à la personne avec des conditions de travail optimisées.

A la fin du siècle dernier un rap-

port du Commissariat au plan s'était alarmé sur l'avenir des destinations touristiques comme la nôtre, n'hésitant pas à parler de friches touristiques à terme. Les

investissements sur les équipements structurants ont permis de maintenir l'attractivité de Saint-Jean-de-Monts à un niveau concurrentiel et élevé.

Nous en voulons pour preuve la fréquentation de notre ville lors du week-end de Pâques.

Nous devons poursuivre les actions qui concernent l'évolution des attentes des vacanciers vers un tourisme durable et responsable dans une ville balnéaire.

C'est le but de la PRI (Plateforme Régionale d'Innovation) sur laquelle nous travaillons avec les acteurs économiques locaux.

André Ricolleau

Maire de Saint-Jean-de-Monts





La Ville présente ses meilleurs vœux 2015

SUITE À L'INVITATION DU MAIRE ANDRÉ RICOLLEAU, près de 900 personnes ont assisté à la cérémonie des vœux 2015. Le bon moment pour revenir sur les événements de 2014 au sein de la Commune mais aussi pour mettre le cap sur la prochaine année. Une population qui ne cesse d'augmenter, un futur centre-ville rénové, une nouvelle zone d'activités : embarquement immédiat !

Boule & Bill en grandeur nature à la Médiathèque



BEAU SUCCÈS POUR L'EXPOSITION *BOULE ET BILL* qui s'est tenue à la Médiathèque du 2 au 28 février. Les visiteurs ont découvert des documents exclusifs présentés dans un décor taille réelle. Du jardin à la cuisine, en passant par le salon, l'occasion pour petits et grands de se replonger dans l'univers des deux amis créé par Jean Roba.

Ça roule pour les Montois

175 PARTICIPANTS À LA COURSE VTT organisée par le club Saint-Jean-de-Monts Vendée Cyclisme le 23 mars, derrière l'EHPAD la Forêt. Très technique, un parcours fait de reliefs avec des faux plats, des buttes et des descentes sur un sol sablonneux. De l'habileté avec des virages en épingle ; de l'endurance avec au moins 12 km à parcourir : un moment sportif intense sous un ciel ensoleillé. En prime de nombreuses victoires pour les Montois !



Le 4^e Mur construit la ferme du Vasais

DU 10 AU 28 FÉVRIER PUIS DU 30 MARS AU 1^{ER} AVRIL, la compagnie Le 4^e Mur s'est installée au sein de ce lieu culturel d'exception afin de poursuivre l'élaboration de sa dernière création : *2 710 jours de ma jeunesse*. Récit, théâtre, projections, musiques et chansons d'hier et d'aujourd'hui seront les ingrédients de ce spectacle pluridisciplinaire et intime fondé sur la lecture des carnets de guerre du grand-père de Damien Pouvreau, fondateur de la compagnie.

Festif Festi'ciné

CINÉ MONTS A PRÉSENTÉ LE FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE FESTI' CINÉ du 11 au 22 février *La Reine des Neiges, Les gardiens de la galaxie, Lucy* : autant de films qui ont nourri une programmation de qualité. Avec en plus ses séances pour les tous petits, ses goûters ou encore ses animations déguisements : l'édition 2015 fut remplie de festivités !





L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite découvre la station

MALGRÉ UN TEMPS MAUSSADE, LA RENCONTRE DU 28 JANVIER entre la Ville de Saint-Jean-de-Monts et l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite a été chaleureuse. Les membres de l'association ont découvert l'étendue du patrimoine et du dynamisme de la Commune grâce à des films, des rétrospectives et des échanges avec le Maire. Le spectacle *Les Folles Années de l'Opérette*, mis en scène par la Compagnie Trabucco, a conquis l'auditoire !

Art Pluriel pour émerveillement singulier

L'EXPOSITION *ART PLURIEL*, TENUE À ODYSÉE du 14 février au 1^{er} mars, a réuni de nombreux visiteurs autour de peintures, sculptures et photographies de Kerdalo, Daniel Le Saux, Charlotte Madezo, Céline Ranger, François Gambino, Jean Lebeau et Annette Lavigne. La puissance des œuvres a impressionné. L'originalité a bouleversé. Une exposition de grande qualité !

La folie pour les Kid's !

DU 12 AVRIL AU 10 MAI 2015, LA PLAGE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS accueille les Kid's folies 2015 ! Avec pour thème « Calder et le cirque » l'imaginaire des enfants voyage entre le sable et les étoiles. Spectacles, expos, ateliers d'art et de bricolage, activités sportives et ludiques : des rendez-vous sous le firmament et un grand week-end d'animation !



Succès des championnats régionaux de cross-country

LE DIMANCHE 25 JANVIER 2015, L'HIPPODROME DE L'ATLANTIQUE accueillait les championnats régionaux de cross-country des Pays de la Loire. 1 500 athlètes venant des cinq départements de la Région, des catégories cadets à vétérans. 156 bénévoles. Une logistique réussie et saluée par tous. Dans la continuité, le comité d'organisation local Cross de l'entente des Pays de Monts se prépare à déposer sa candidature pour les championnats de France, en 2017 !





Un nouveau pôle de dans les locaux de la Cr

Plusieurs associations de services à la personne se sont réunies sur le site du Clousis, au sein des locaux de la Croix-Rouge Française. L'occasion de revenir sur cette mutualisation mais aussi de découvrir ces aides précieuses, présentes au quotidien pour améliorer votre confort de vie.



services à la personne Croix-Rouge Française

DE L'ESPACE POUR TOUS

La Croix-Rouge Française disposait de locaux disponibles. En accueillant des associations d'aide à domicile, un véritable pôle cohérent de services à la personne voit le jour.

Les objectifs étaient simples :

- mutualiser les moyens pour réaliser des économies. Du loyer au service d'accueil, de l'entretien aux vestiaires : autant de frais en moins pour

chacune des structures.

- proposer un seul espace aux particuliers qui puisse les recevoir pour répondre à leurs besoins et leurs interrogations, notamment pour l'aide à domicile.

Hervé Caillibot, Directeur Adjoint des services de la Communauté de Communes le souligne « *Nous avons pu valoriser les services de ces associations et donner davantage de confort à l'utilisateur.* »

Au sein d'un même lieu sont présentes :

- L'Association Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- L'Association de Maintien à Domicile (AMAD)
- L'Association d'Aide pour le Maintien à Domicile (ADMR)
- L'Association Repas Domicile Service (RDS)

Une seule adresse : **Le Clousis
1, rue Henry Dunant
85160 Saint-Jean-de-Monts**

L'impulsion de la Ville, le soutien de la Communauté de Communes

Marie-Claire Bréthé-Chaillou, Adjointe aux affaires sociales de Saint-Jean-de-Monts, nous explique le projet.

Pourquoi avoir entrepris cette mutualisation ?

La Ville a conscience du rôle important que jouent les associations de maintien à domicile. La philosophie générale de ce pôle réside dans la **volonté de fournir ses propres locaux** à chaque association d'aide à la personne. La réunion des moyens et des surfaces permet de **réaliser des économies. Des liens se tissent. On prend en charge plus efficacement le besoin réel des bénéficiaires. Ce pôle de services permet de retrouver de la cohésion et de la cohérence.**

Quelles furent les différentes étapes de la création de ce pôle ?

Nous connaissons les impératifs des structures concernées grâce à l'**étude réalisée à la demande de la Communauté de Communes**. Alors que l'ADMR, l'AMAD et RDS étaient logés dans une solution provisoire de modulaires, la Croix-Rouge nous a contactés parce qu'elle cherchait à optimiser son espace.

Après une **présentation de leurs bâtiments en septembre 2014**, la décision est prise de d'y installer les associations début 2015. Les **services techniques de la Croix-Rouge** ont réalisé quelques aménagements tandis que ceux de la Ville et de la Communauté de Communes ont assuré la logistique et le déménagement. À ce titre, la Ville remercie Laurent Raigneau, Directeur de la Croix-Rouge Française, qui a tout fait pour que les salariés de ces associations se sentent tout de suite chez eux.

Quelles sont les conséquences pour les Montois et pour tous les particuliers ?

Une nouvelle habitude doit bien sûr être prise. Il faut maintenant se déplacer au centre de la Croix-Rouge pour être en contact avec les associations de maintien à domicile. **L'accès est aisé grâce à un arrêt de bus urbain et de nombreuses places disponibles pour le stationnement. Un travail de signalétique dans les bâtiments est à l'œuvre.**



AMAD : pour le à domicile, selon prescription médicale

L'Association de Maintien à Domicile (AMAD) propose des actions et projets permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou atteintes de maladies invalidantes.

Dans cet objectif, l'AMAD gère un service de soins infirmiers à domicile dont la capacité actuelle est de 62 places pour personnes âgées et 1 place pour personne handicapée. Sur prescription médicale, 18 aides-soignantes apportent des soins d'hygiène et de confort ainsi que des soins infirmiers dispensés en collaboration et par convention avec les infirmiers/ières libéraux de la Communauté de Communes.



La Croix-Rouge Française au centre du pôle

Installée en 2007 sur le site du Clousis, la Croix-Rouge Française dispose d'une capacité d'accueil de 112 lits. Elle fournit un travail considérable, notamment dans la récupération de l'autonomie des personnes pour le retour à domicile.

Dès lors, la mutualisation de ses locaux avec des associations qui participent du maintien à domicile devient **naturelle et bénéfique pour les patients**. L'assistante sociale de la Croix-Rouge Française assure un relais en direct avec les structures pour la prise en charge des soins.

La Croix-Rouge Française à Saint-Jean-de-Monts est notamment spécialisée sur deux pôles :

- **les affections de l'appareil locomoteur** (rééducation post opératoire, polyarthrite, pathologies du dos, problèmes lombalgiques et rhumatologiques, etc.)
- **les affections neurologiques** (séquelles

d'accident cardiovasculaires (AVC), maladie d'Alzheimer, etc.)

Les patients sont accueillis par plus de **140 salariés**, parmi lesquels plusieurs **médecins spécialisés, des ergothérapeutes, des neuropsychologues, des kinésithérapeutes, des orthophonistes ou encore des diététiciens**. Enfin, la présence de **l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** (cf. page 11) permet de créer une dynamique porteuse d'échanges professionnels et intergénérationnels.

→ Coordonnées : Standard : 02 51 59 91 00
Fax général : 02 51 59 93 29
cmpr.clousis@croix-rouge.fr

maintien n dicale

Le but :

- faciliter un retour à domicile après une hospitalisation,
- éviter ou retarder un séjour à l'hôpital,
- prévenir et ralentir la dégradation de l'état de santé des personnes âgées,
- accompagner et soutenir les individus en fin de vie et leur famille.

Chaque personne bénéficie d'une démarche individualisée, réévaluée régulièrement par l'équipe soignante. Le financement est couvert par l'assurance maladie.

→ Permanences du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Tél. : 02.51.59.16.96 • amad85160@orange.fr

CLIC : information et évaluation des besoins

Le Comité Local d'Information et de Coordination (CLIC) prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement mais aussi à la vie sociale, culturelle et citoyenne.

Son activité est d'autant plus importante compte tenu de **la spécificité démographique de la région**. Comme le souligne Brigitte Guillet-Pasquereau, Directrice du CLIC du Pays du Pont d'Yeu, « *le littoral vendéen est très attractif pour les retraités de toute la France. Au fil des années, ceux-ci connaissent une dépendance croissante. Leur environnement familial n'est pas toujours là pour les soutenir.* »

Le CLIC réalise ainsi un accueil individualisé pour :

- **accueillir et informer sur l'ensemble des services et dispositifs d'aide sur le secteur,**
- **procéder à une évaluation des besoins** et proposer des solutions adaptées en respectant le choix de vie,
- **accompagner, si besoin, dans les démarches administratives** et la prise de contact avec les professionnels.

Un chiffre symbolise l'immense travail du CLIC : **524 personnes aidées en 2014 !**

→ Permanences du lundi au samedi, de 9 h à 12 h
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
et le samedi de 9 h à 12 h. Possibilité de rendez-vous à domicile.
Tél. : 02 51 58 45 89 • clicpayspontdyeu@outlook.com

RDS : le portage des repas à domicile

Créé il y a 25 ans, Repas Domicile Service (RDS) est un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou pour les personnes handicapées ayant des difficultés constantes ou ponctuelles pour s'approvisionner ou préparer leurs repas.

La livraison s'effectue le lundi, mercredi et vendredi à Saint-Jean-de-Monts et le mardi, jeudi et vendredi sur les autres communes desservies. Chacun peut commander de 1 à 7 repas par semaine.

Les repas livrés sont complets, cuisinés et variés. Ils se réchauffent simplement au four à micro-ondes ou dans une casserole. Préparés dans des barquettes fermées hermétiquement, ils présentent toutes les garanties sur le plan de l'hygiène. Une date limite de consommation est indiquée.

Le règlement de **7,10 € par repas** (10 € sans subventions) se fait par prélèvement en fin de mois. Chaque bénéficiaire est un adhérent de l'association (loi 1901) et fournit une cotisation annuelle de 3 euros.

Ainsi, en 2014, ce sont plus de 18 497 repas qui furent livrés pour en moyenne 80 adhérents !

→ Permanences le lundi et mercredi de 15 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h
Tél. : 02.51.59.15.16 • rds@saintjeandemonts.fr

ADMR : service à domicile personnalisé

L'association de service à domicile a pour finalité de permettre à toute personne de bien vivre chez elle grâce à des services personnalisés en fonction de ses attentes et de ses besoins propres.

Près de 50 salariés travaillent au bien-être des plus fragiles. **Entretien ménager courant, entretien du linge, préparation des repas, aide et accompagnement à domicile des personnes âgées, garde à domicile de jour et de nuit, garde d'enfants à domicile, aide aux familles, services aux personnes handicapées, préparation et aide à la prise de repas, téléassistance** : autant de services rendus !

À la différence de l'AMAD qui assure un service sanitaire et dont les prestations sont prises en charge par l'assurance maladie, sur ordonnance du médecin, l'ADMR exerce **une activité sociale financée en partie ou totalement par les bénéficiaires.** Des aides financières peuvent néanmoins être accordées selon les cas.

Dès lors, le rapprochement avec d'autres associations comme le CLIC permet d'orienter les personnes qui ont accès à la globalité de l'information. Évelyne Rocheteau, responsable administrative de l'ADMR salue ainsi « *la création d'un lieu unique qui permet d'avoir accès à la globalité de l'information.* »

→ Permanences du lundi au samedi sauf le vendredi, de 10 h à 12 h
Tél. : 02 51 59 02 15 • admr.stjean@orange.fr

ESNOV : des services, des emplois et la solidarité en plus

Si l'association Emploi Solidarité dans le Nord-Ouest Vendéen (ESNOV) ne réside pas au sein des bâtiments de la Croix-Rouge Française, son caractère social la rattache naturellement au pôle de services à la personne.

ESNOV intervient **pour répondre aux besoins de services de tous les particuliers ou professionnels, dans des secteurs d'activité très variés** (espaces verts, hôtellerie, agroalimentaire, nettoyage, service à la personne avec possibilité de réduction d'impôts). Elle propose ces missions à des demandeurs d'emploi. **Sa spécificité se situe dans l'accueil et l'accompagnement solidaire et personnalisé qu'elle fournit à ses salariés,** avec par exemple

la validation de projets professionnels, l'évaluation de compétences ou la mise en place de techniques de recherche de travail. Depuis plus de 20 ans, **ESNOV met l'Homme au cœur de son projet associatif et du développement durable qui cherche à concilier efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale.**

→ Permanence du lundi au vendredi, au 25 rue du Général de Gaulle, à Saint-Jean-de-Monts.
Tél. : 02 51 59 36 42.

Pari réussi pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la ville

Installé au sein du bâtiment de la Croix-Rouge Française en 2013, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers accueille en février 2015 la troisième session d'étudiants et atteint ainsi son objectif de fournir une formation complète, en 3 ans. Portrait d'un Institut qui œuvre pour l'avenir de nos jeunes et notre santé. Thierry Joutard, directeur de l'IFSI, répond à nos questions.

L'IFSI à Saint-Jean-de-Monts rencontre-t-il du succès ?

Nous n'avons pas de soucis d'attractivité. Au concours d'entrée nous avons **240 inscrits pour 40 places** ! Nous venons d'accueillir la troisième promotion. **Avec 40 étudiants par classe et 120 au total, nous sommes complets.**

En quoi consiste cette formation ?

Elle dure **3 ans** et se partage entre le temps de l'école et le temps **des stages**. D'année en année, les étudiants sont davantage sur le terrain. Ainsi, ils apprennent **des savoirs théoriques** en anatomie, physiologie, psychologie, sociologie, etc. ; mais ils doivent pouvoir remobiliser leurs connaissances en situation. Nous favorisons **un processus réflexif** sur leurs pratiques pour prendre conscience de ce qu'il faut améliorer.

Concernant les stages, ils se déroulent dans **de nombreux établissements**

afin que les étudiants parcourent de **multiples spécialités.**

À propos de rapport avec les structures de santé, qu'apporte le fait d'être installé dans les locaux de la Croix-Rouge ?

Les étudiants commencent à **se professionnaliser dès le départ**. Ils ne sont pas isolés car ils sont au contact au quotidien de leur futur environnement professionnel.

Nous tissons en plus **des partenariats**. Par exemple, les travaux pratiques sont intégrés aux services de soins au lieu d'être dans des classes séparées.

Ces étudiants, qui sont-ils ?

Ils ont des expériences **très hétérogènes**. Déjà du point de vue du parcours. Il n'y a **aucune filière privilégiée**. On peut bien avoir un bac. scientifique, économique, ST2S, etc. Nous avons aussi des personnes en **évolution de carrière médicale**, après avoir été aide-soignante

par exemple. Certains sont en **reconversion**, qu'ils soient commerciaux, hôtesse de l'air, etc.

Quelles qualités sont selon vous nécessaires ?

Il faut être véritablement **animé par l'envie de prendre soin de l'autre**, de celui qui souffre, qui est malade ou qui va mourir. Je conseille aux étudiants de mener une réflexion personnelle à ce sujet.

Devenir infirmier, est-ce la garantie d'un emploi ?

Oui parce que la création de l'antenne de l'IFSI est fondée sur **une projection démographique**. La façade atlantique voit arriver de nombreuses personnes âgées, que ce soit des locaux ou bien des habitants d'autres régions qui viennent passer leur retraite ici. Dès lors, **nous travaillons pour l'avenir** et pour répondre aux besoins de la population.



Médiathèque : la culture portée chez vous !

Animée par une volonté de partage, la médiathèque met en place un nouveau service : le portage à domicile de documents culturels. Si vous ne pouvez pas venir jusqu'à la culture, alors la culture viendra à vous !



En partenariat avec la Poste, la médiathèque propose le service de portage pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. **Selon la tournée du facteur**, les habitants de Saint-Jean-de-Monts et de certaines communes avoisinantes se voient livrer les documents de leur choix. Ils peuvent emprunter jusqu'à 5 CD, 5 DVD et 8 à 12 livres en fonction du poids.

Par ce portage, la **Ville défend des valeurs** telles que :

- **l'accès à la culture** pour le plus grand nombre,
- **le maintien à domicile dans de bonnes conditions** des personnes dépendantes,
- **le renforcement du lien social** sur le territoire,
- **la limitation des émissions de CO₂** et la participation au développement durable.

Pour bénéficier de ce service, il faut être inscrit à la médiathèque.

Pour prévoir l'arrivée des documents, un agent de la médiathèque appelle l'abonné pour le prévenir du passage du facteur. Au retour, l'abonné recontacte la médiathèque par téléphone pour indiquer qu'il va remettre au facteur les livres, CD, ou DVD.

→ Pour toute demande de renseignements, contactez le **02 51 58 91 12**.

Cinq bougies pour la médiathèque

Depuis 2010, la médiathèque est devenue **un véritable espace culturel de la scène montoise**. Le public se fidélise et attend avec impatience les événements proposés. **Gratuite et ouverte à tous, elle se veut lieu de partage. Avec 235 000 documents empruntés et 4 500 lecteurs en 2014, elle fait rayonner la culture dans la commune.**



À l'occasion de son cinquième anniversaire, les Montois ont pu apprécier un programme dans lequel **le livre lui-même était mis à l'honneur**. Les festivités ont débuté avec une déambulation de nuit dans une médiathèque revisitée pour une *Nuit d'encre* avec la compagnie Le Tétralala. Puis la rencontre avec Maylis de Kerangal fut l'occasion de découvrir un auteur pour qui la littérature « *est ce qui infuse encore après que le livre soit fermé, comme une poudre, un pollen qui se répand* ». Avec, *L'ivre de lecture*, spectacle du Bibliothéâtre (adapté du roman *Chut !* de Gourio), une bibliothécaire est même devenue personnage d'une histoire ! Mais l'espace culturel ne s'arrête pas sur ces quelques lignes. Il compte bien écrire de nouveaux chapitres avec notamment le prêt de jeux vidéo. « **Réduire la fracture numérique pour rendre l'utilisation de l'informatique accessible à tous sera aussi un enjeu primordial.** » selon Dominique Prud'homme, Chef de service de la médiathèque.

🕒 BUDGET :

la Ville veille aux économies et au maintien du dynamisme

Le budget d'une Ville est comme celui d'une famille. Il y a les factures incontournables, les efforts que l'on réalise pour limiter sa consommation et les investissements que l'on opère pour, à l'avenir, dépenser moins. Comme chacun en ce moment, la Commune fait attention. Tour d'horizon du budget 2015.

DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES SUJETTES À DÉLIBÉRATION

Toujours dans une volonté de transparence démocratique, la Municipalité veille à respecter un **débat d'orientations budgétaires**. Un véritable outil pédagogique instaurant une discussion sur les évolutions de la Collectivité. Lors du Conseil Municipal, chacun a ensuite pu s'exprimer. La Ville vote ainsi un **budget mûrement réfléchi et concerté**.

DES RECETTES EN BAISSÉ

Dans le cadre de la réduction des déficits publics, confirmé en loi de finances 2015, **l'État diminue son apport aux communes**. La part de recettes permettant le fonctionnement global de la Ville baisse ainsi de 11,5 %. S'ajoute à cela **la perte liée à la réforme de la taxe professionnelle**, soit environ 800 000 € en moins de recettes.

Il faut fournir **des efforts considérables, agir avec un budget extrêmement serré** et se concentrer sur **l'indispensable**.

DES ÉCONOMIES NÉCESSAIRES

Pour compenser la perte des recettes, la Municipalité réalise **des économies sur plusieurs postes** comme **les frais de personnels, les charges courantes et sa participation à la SEM Saint-Jean activités**. Sans jamais diminuer ses subventions aux associations locales, primordiales en ces temps difficiles, elle parvient à réduire ses dépenses de fonctionnement de 10 %.

UNE SOLIDARITÉ ESSENTIELLE.

Il n'en demeure pas moins que la Ville se doit de répondre à son **devoir moral d'aider les foyers les plus en difficulté**. En période de crise, les plus touchés ne peuvent pas être laissés de côté. Par exemple, l'épicerie sociale *Coup de pouce* ou encore l'aide aux personnes âgées sont autant d'impératifs qui sont maintenus.

DES INVESTISSEMENTS POUR DE FUTURES ÉCONOMIES

Tel un ménage qui dépense de l'argent pour mieux isoler sa maison et à terme

faire des économies de chauffage, la Ville fait tout pour **réduire les coûts sur le long terme**.

Ainsi, elle poursuit **son augmentation démographique** en construisant des logements comme ceux des *Prêles*.

Elle entend développer encore **l'activité économique** avec, par exemple, le pôle d'entreprises *Océan et Marais*. Fort de son succès avec le parc d'activité *le Clousis*, la Ville maintient le cap sur l'emploi en favorisant la création et la pérennisation d'entreprises locales.

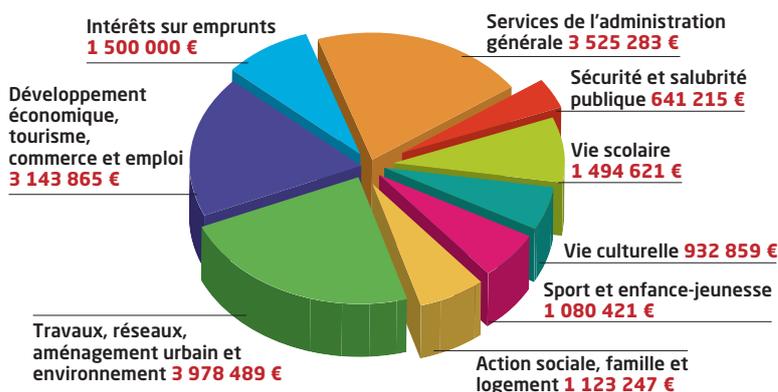
Les travaux du centre-ville permettront en ce sens une **activité commerciale dynamique** et un accès facile des résidents et des touristes à l'ensemble des services et commerces.

De par ses investissements et aménagements, la Ville construit la cité balnéaire de demain pour conserver et accroître son **attractivité touristique**, essentielle à sa survie.

La Ville assure ainsi un budget à la fois **économe, solidaire et pérenne**.

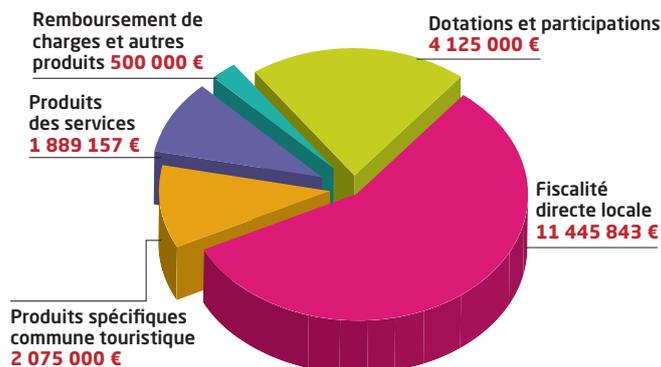
Dépenses de fonctionnement : 17 420 000 €

hors opérations d'ordre comptable et FNGIR



Recettes de fonctionnement : 20 035 000 €

hors opérations d'ordre comptable et FNGIR



Pour que le centre-ville de demain soit le vôtre

Victime de son succès, c'est dans une salle plus grande, à l'Auditorium, que s'est tenue une réunion complémentaire de concertation concernant le futur centre-ville.

En présence de l'Atelier Ruelle, les échanges se sont poursuivis entre les élus et la population. Après la dernière présentation du 14 octobre, les remarques ont été prises en compte, le projet a été modifié et il le sera encore pour répondre aux attentes des Montois avant son approbation définitive par le Conseil municipal (prévu le 28 avril 2015).

DES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES

À partir du constat que **Saint-Jean-de-Monts est fragmenté** et que **les cheminements ne sont pas toujours aisés**, l'objectif a été de rechercher **un sol facile pour la promenade**.

« Relier les différents éléments pour en faire une ville sans obstacle, redonner du confort et de la facilité. » propose l'Atelier Ruelle. Il s'agit aussi de répondre à la problématique de savoir **comment intégrer la forte augmentation de la population en été et d'assurer la pleine sécurité des usagers** dans le centre-ville.

DES PRINCIPES ESQUISÉS

En hiver, rien ne changerait pour la circulation. Certains matins d'été, notamment les jours de grand marché, une partie de la rue du Général de Gaulle, la rue de la Plage et la rue du Commerce seraient **fermées à la circulation automobile, selon des heures à fixer. Il s'agirait** de ne pas gêner la livraison des commerces et la sortie des résidents et de redonner de l'espace au piéton. Dans cette perspec-



tive, la rue Clémenceau verrait ses **trottoirs élargis** pour les piétons et les étals des commerçants. La rue de la Plage, importante historiquement, devrait être revalorisée par **un travail graphique**. Les parkings seraient maintenus sur les deux places. Le parvis de l'église deviendrait lui, une zone piétonne.

DES PHASES À PRÉCISER

Les étapes doivent encore être précisées selon l'attribution définitive des travaux à différentes entreprises, mais on distingue globalement plusieurs phases :

- la rue De Gaulle,
- la rue Clémenceau,
- les deux places Jean Yole et Ernest Guérin.

DES DÉBATS FRUCTUEUX

Lors de la séance, de nombreuses questions furent posées de la part :

- **des riverains à l'année ou des vacanciers**, pour savoir comment rentrer et sortir de chez soi,

- **des commerçants** concernant l'approvisionnement et la fréquentation de leurs commerces,
- **des personnes à mobilité réduite** quant aux sols utilisés,
- **des services d'aides à la personne** pour savoir comment effectuer leurs missions.

De nombreuses propositions comme les arrêts minute, les zones à circulation limitées furent formulées par les participants. **Des solutions techniques modulables** avec le système des bornes rendent possibles **des essais et des expérimentations**. Et c'est en dernière phase que les situations individuelles seront bien sûr traitées.

Ainsi, **la Ville se félicite encore de la bonne conduite de ces concertations**. Le principe de **démocratie participative** permet de prendre en compte tous les cas de figure afin de veiller à l'intérêt général.

Comment financer une vie immobilière écologique ?

Vous avez besoin d'effectuer des travaux de rénovations énergétiques ? Vous voulez devenir propriétaire d'un logement respectueux de l'environnement ? Saviez-vous que vous pouvez bénéficier de conseils et d'aides financières ? L'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) est là pour vous aider. Plus spécifiquement, elle propose un programme d'accès à la propriété : Eco Pass 2015.



Locataire, accédant à la propriété ou propriétaire, l'ADILE se tient à vos côtés pour **construire avec vous votre vie immobilière**. Changer votre chaudière, installer des fenêtres à double vitrage : autant de projets qui méritent d'être portés. L'ADILE, ce sont **des spécialistes** qui :

- apportent **les réponses juridiques** à toutes vos questions de logement,
- élaborent **des plans de financement** personnalisés et adaptés à vos ressources,
- réalisent **des simulations d'investissement** locatif en neuf ou en ancien et analysent les réductions d'impôt possibles.

Des conseillers professionnels de la maîtrise de l'énergie qui :

- conseillent sur **la conception bioclimatique** de votre logement,
- effectuent **des audits thermiques**

et énergétiques afin d'identifier les travaux nécessaires et maîtriser vos dépenses d'énergie, **aident au montage des dossiers** de subventions et autres dispositifs (crédit d'impôt, prêt à taux 0 %).

LE PROGRAMME ÉCO PASS 2015

Selon des **conditions de ressources plafonnées**,

Éco Pass 2015 permet **d'accéder à la propriété d'un logement**. Il est valable dans les cas d'une primo-accession directe ou sécurisée par le biais d'une location-accession.

Les bénéficiaires construisent ou acquièrent **du neuf** en vue de l'occuper à titre de résidence principale ou bien font l'acquisition d'**un logement**



ancien situé dans un centre bourg possédant une étiquette énergétique initiale égale à D, E ou F et réalisent des travaux conduisant à un gain de performance énergétique d'au moins 30 %. Le formulaire est à retirer en Mairie.

→ Contact : ADILE Vendée
Tél. : 02 51 44 78 78
E-mail : contact@adil85.org

Les Prêles accueillent de nouveaux résidents

LE LOTISSEMENT DES PRÊLES POURSUIT SON CHEMIN sur la voie du développement durable. Le 9 avril fut marqué par son inauguration.

Les 22 logements en location et les 8 en location-accession sont construits selon la norme Bâtiment Basse Consommation (BBC).

- Modernes, ils s'inscrivent dans l'environnement.
- Accessibles financièrement, ils ont une vocation sociale.
- Porteurs d'emplois, ils participent du tissu économique local.

Un beau succès pour la Ville et l'avenir !



▶ ACCESSIBILITÉ DE TOUS, PARTOUT

L'agenda d'accessibilité programmée

En réalisant des travaux au sein de l'Hôtel de Ville, la Municipalité a rendu le bâtiment accessible à tous ! Et vous, où en êtes-vous pour votre établissement ?

L'État a mis en place l'obligation chez les professionnels d'aménager leur entreprise. Si vous n'êtes pas encore aux normes, vous devez vous engager avant octobre 2015 à faire des aménagements en remplissant un dossier Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP). Adressez-vous aux services techniques de la Ville pour retirer les formulaires.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les propriétaires et gestionnaires d'Établissement Recevant du Public (ERP). 12 millions de Français affirment rencontrer des difficultés importantes dans leur activité quotidienne ou avoir un accident de travail dans l'année. Il faut agir !

Si votre établissement est déjà accessible, vous devez le déclarer. Informez le Préfet (Direction départementale des Territoires et de la Mer) et la Commission pour l'accessibilité du lieu d'implantation de votre ERP que vous êtes aux normes.

Si votre établissement n'est pas encore accessible, le propriétaire et/ou gestionnaire doit s'engager pour les travaux qui lui incombent à travers un dispositif mis en place par l'État : **l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**

AD'AP : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux aménagements de mise en accessibilité d'un ERP :

- dans le respect de la réglementation,
- dans un délai limité,



- avec une programmation des travaux et des financements.

Vous avez jusqu'à 3 ans maximum pour faire le nécessaire.

Chacune des années mobilisées doit comporter des opérations visant à rendre l'ERP accessible.

AD'AP : QUOI FAIRE ?

Sur la base d'une simple demande d'autorisation de travaux, le responsable devra renseigner :

- le descriptif du bâtiment,
- la demande d'autorisation de travaux avec les éventuelles demandes de dérogation,
- le phasage sur chacune des années et les moyens financiers investis.

AD'AP : QUAND LE FAIRE ?

Étape n° 1 Déposer le dossier Ad'AP, avec la demande d'autorisation de travaux auprès de la Mairie **avant octobre 2015.**

Étape n° 2 Attendre **l'approbation** de la commission consultative départe-

mentale de sécurité et d'accessibilité. L'absence de décision expresse dans un délai de 4 mois vaut approbation. Si l'autorisation de travaux (ou du permis de construire) ou une demande de dérogation est refusée, l'Ad'AP est rejeté.

Étape n° 3 Mettre en œuvre **les aménagements** de mise en accessibilité dans le respect du calendrier.

Étape n° 4 **Faire savoir au Préfet et à la Commission pour l'accessibilité** en fin d'Ad'AP que l'ERP est accessible. Rendez-vous aux **services techniques de la Ville** et sur **www.accessibilite.gouv.fr** pour :

- Les informations et actualités sur la loi,
- Un outil d'auto-diagnostic pour les commerçants,
- Des renseignements pratiques, y compris face à des difficultés financières.

→ Services Techniques de la Ville
22, rue des Artisans 85160 Saint-Jean-de-Monts
Tél. : 02 51 58 16 56

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis mars 2014, notre ambition pour Saint-Jean-de-Monts est celle d'une « Ville forte et solidaire ».

Cette ambition, nous la gardons à l'esprit malgré les écueils (baisse des dotations financières de l'État) et au-delà les critiques non constructives de l'opposition.

Forte : dans le budget 2015, nous continuons à développer votre Ville tout en réduisant certains coûts de fonctionnement.

Forte : nous avons envisagé avec vous le visage du futur centre-ville. Nous avons écouté et 2015 sera l'année des premières réalisations.

Forte : nous assumons les choix du mandat précédent. La dette existe mais nous savons comment la gérer. En tous les cas, les montois profitent des équipements collectifs.

Solidaire : nous sommes fiers d'avoir une épicerie sociale tournée vers ceux qui ont des difficultés !

Solidaire : nous sommes fiers de proposer des moyens de garde adaptés aux plus petits et deux EHPAD de qualité à nos aînés.

Solidaire : nous développons des programmes d'habitat à des coûts adaptés et remplissons là aussi un vrai rôle social.

Les décisions du groupe majoritaire sont prises de façon collégiale et concertée. Nous nous appliquons à l'intérieur du groupe les règles de démocratie participative prônée à l'extérieur. Il existe une réelle symbiose entre les élus les « plus expérimentés » et les nouveaux arrivés dans le groupe. Nous œuvrons pour l'intérêt général, dans l'intérêt des montois, avec une vision à long terme. Nous savons prendre et assumer avec courage les décisions les plus importantes en tenant compte du contexte. Nous sommes garants de la bonne utilisation des deniers publics.

Bref, nous sommes « FORTS et SOLIDAIRES ».

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du Conseil municipal, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le magazine municipal. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas la position de l'institution communale. De même, les fautes d'orthographe ou de syntaxe ne font pas l'objet de corrections.

ESPACE RÉSERVÉ À L'EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

LE GROUPE UDCI MONTOIS (GROUPE D'UNION DE LA DROITE DU CENTRE ET DES INDÉPENDANTS MONTOIS)

Démocratie et Respect... Sont les mots d'ordre d'aujourd'hui !

Suite aux terribles événements qui ont malheureusement fait trop de victimes, des rassemblements sont nés et ont compté des personnes de toutes tendances, de tous horizons et de toutes religions.

L'UDCI a répondu présent à l'appel lancé par le Maire, en participant au regroupement citoyen du jeudi 8 janvier dernier sur le parvis de la mairie. Le dimanche 11 janvier suivant, les élus de l'UDCI ont organisé un recueillement républicain ouvert à tous, afin de permettre à tous les Montois de s'exprimer également au sein de notre commune ainsi qu'à l'ensemble des Français à travers tout le territoire.

Face à de tels événements, nous pensions que nos divergences avec la majorité en place, auraient pu être mises de côté et que le Maire accompagné de ses amis, nous auraient rejoints sur la place de l'église !

Que nenni !

Lors de la cérémonie des vœux du 10 janvier dernier, le Maire a ignoré l'annonce de ce regroupement prévu le lendemain sur la place de l'église.

Il a encensé la mobilisation de la Roche-sur-Yon, soit disant organisée à l'initiative des Maires de Vendée ! « Au risque de vous froisser Monsieur le Maire, mais celle-ci était sous l'égide du club Presse ».

Nous excusons votre absence et adressons nos chaleureux remerciements aux nombreux participants !

Monsieur le Maire ; quand allez-vous enfin dévoiler la vérité aux Montois sur la qualité de votre gestion, l'état des finances abyssal de la ville et de la communauté de communes, le climat délétère que vous entretenez au sein de la mairie ? Nous déplorons ces faits, mais, ne vous en déplaise, nous poursuivrons nos actions de défense des valeurs républicaines qui font de la France un si beau pays épris de liberté et de tolérance.

www.udcimontois.pro

▶ PERMANENCES

Vous pouvez accéder à différents services et conseils en Mairie et services annexes grâce aux permanences organisées tout au long de l'année.

Permanences à la mairie de Saint-Jean-de-Monts 18, rue de la Plage

• **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
uniquement sur RDV auprès de la Mairie au 02 51 59 97 00

Permanences au Centre d'Activités Sociales la Passerelle

29, boulevard Maréchal Leclerc

• **CARSAT (CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL)**

Tél : 3960 ou 09 71 10 39 60
uniquement sur RDV le 3^e mercredi du mois.

• **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES (IMPÔTS)**
le 4^e mercredi du mois (uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 02 51 49 66 90)

• **CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)**
uniquement sur RDV le 1^{er} et 3^e vendredi du mois de 9h à 12h prise de RDV au 0810 25 85 10 ou sur le site www.caf-vendee.fr

• **CPAM (CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE)**
tous les jeudis de 9h à 11h30 (sans rendez-vous). tél : 3646

Permanences à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts 46, place de la Paix

• **MISSION LOCALE VENDÉE ATLANTIQUE**
Uniquement sur rendez-vous Mercredi matin, jeudi et vendredi toute la journée
Tél : 02 51 26 96 18

Point local de l'emploi

• **ACCÈS INFORMATIQUE**
Médiathèque -
aux horaires d'ouverture
boulevard Maréchal Leclerc

La Ville engage une réflexion sur votre magazine municipal



Si vous souhaitez participer et **donner votre avis sur le magazine et ses évolutions possibles**, vous pouvez nous contacter par e-mail (communication@mairie-saintjeandemonts.fr) en nous indiquant vos nom, prénom, âge, situation familiale et numéro de téléphone, **avant le vendredi 29 mai**.

▶ L'amiante ne va plus à la déchèterie

Conformément à la nouvelle réglementation, le mode de collecte de l'amiante est modifié depuis janvier 2015. Il ne s'effectue plus à la déchèterie.

Une entreprise spécialisée viendra une fois par an chercher le matériau directement chez les particuliers.

Les habitants sont priés de prendre

contact avec la Communauté de Communes pour s'inscrire à la journée de collecte. La date de cette dernière sera communiquée ultérieurement.

Pour information, 41 tonnes d'amiante avaient été collectées à la déchèterie intercommunale en 2013.

Contact : tél. 02 51 58 07 89

MARCHÉ JEAN YOLE

MERCREDI ET SAMEDI MATIN TOUTE L'ANNÉE

Jusqu'au 30/09, les halles sont ouvertes tous les jours.

▶ HORAIRES

• **BUREAU DE POSTE**
33, rue de la plage
du lundi au vendredi de 9h - 12h15 et de 14h00 - 17h30
Le samedi de 9h à 12h15

• **LUDOTHÈQUE (TOUS PUBLICS)**
33, rue neuve - 85160 St-Jean-de-Monts
Tél. : 02 51 59 09 16
www.saintjeandemonts.fr

Période scolaire
Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vacances scolaires
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Tarif jeu sur place : 2€ l'heure de jeu par enfant

Tarif emprunt de jeu pour les montois : 1€ par jeu / semaine
Tarif emprunt de jeu pour les vacanciers : 3€ par jeu / semaine

• **OFFICE DE TOURISME**
Odyssée : 67, Esplanade de la Mer
Office de Tourisme - catégorie 1

Du 11 avril au 3 juillet 2015 :
du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h et de 15h à 18h

Du 4 juillet au 30 août 2015 :
Du lundi au samedi de 9h30 à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 18h30

Tél. : 0826 887 887 (0,15 € TTC/mn depuis un poste fixe)
Courriel : accueil@saint-jean-de-monts.com
Site : www.saint-jean-de-monts.com

• **MÉDIATHÈQUE**
boulevard Maréchal Leclerc
Tél : 02 51 58 91 12
Courriel : mediatheque@mairie-saintjeandemonts.fr
Ouverture au public :
Lundi : 14h - 18h
Mardi : 14h - 18h
Mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h
Vendredi : 15h - 19h00
Samedi : 10h - 17h

• **GARE ROUTIÈRE jusqu'au 15 juin**
lundi : 9h15 - 12h30
mercredi : 9h15 - 12h30 / 14h00 - 17h00
samedi : 9h15 - 12h30
Du 15 juin au 15 septembre, la gare routière sera ouverte :
du mardi au samedi de 9h15 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.



→ Jusqu'au dimanche 10 mai

Expo Kid's Folies

- En piste avec Calder.
de 10h à 12h et de 15h à 18h
tous les jours

→ Du 8 au 10 mai 2015

Championnat de France de Char à voile

Ce championnat de France attend 250 des meilleurs pilotes français pour en découdre et offrir un spectacle haut en couleurs.

Sur la plage de Saint-Jean-de-Monts, au nord de l'Estacade

→ Samedi 14 et dimanche 15 mai

National U17/U15 des Ecureuils des Pays de Monts

Du jeudi 14 mai au samedi 16 mai 2015

Organisé par les Ecureuils des Pays de Monts

Stade de la Forêt - Ernest Pajot

→ Samedi 23 et dimanche 24 mai 2015

FESTIVAL NOMADES

Concerts, spectacles... sur le thème « vintage ».

Espace Prévoirie - Soullans

Organisé par la Communauté de Communes Océan-Maraichins-de-Monts

→ Samedi 23 mai 2015 de 10h à 13h

Vente de livres déclassés

Médiathèque

→ Samedi 23 et dimanche 24 mai 2015

Ruée des Fadas

parcours avenue de la Forêt - avenue de la Mer - boulevard des Maraichins - rue de la Parée Jésus

Contact : SAS Event 114

Jérôme Bérard : 06 71 72 41 73

ou Jeff Collet : 06 81 67 80 21



DÉFERLANTE DE PRINTEMPS

→ JEUDI 14 MAI à partir de 15 h

Jardin du marché couvert de la plage
Grâce et douceur poétique au cœur du jardin pour accrocher le regard aux nuages.

« 118 KG »

Cie KIRKAS GAYA - tout public

Durée : 30 mn

Jardin marché couvert - à 16h30 et 18h

« LA CORDE ET ON »

- Cie Hydragon - tout public

Durée : 30 mn

Jardin marché couvert à 17h

« PIERRE A PIERRE »

par EL TEATRE DE L'HOMME DIBUIXAT - Espagne

A voir en famille à partir de 2 ans - théâtre d'objet - durée : 30 mn - jauge : 80 pers

Jardin marché couvert à 16h 00 et 17 h 30

« VELO CELLO CON VIBRATO »

par les clowns RAFISTOL ET ADRIEN

A voir en famille à partir de 7 ans - durée : 1 h 15

Place du marché couvert à 20 h 30



→ Du 26 mai au 1^{er} juin

Printemps Théâtral

Animations scolaires & spectacles tout public
Odyssea



→ Vendredi 29 mai 2015 - 20h30

Beïgalé Orkestra

Concert Papier à musique
Médiathèque

→ Vendredi 19 juin 2015 - 19h

La Fontaine et le corbeau par l'école de musique intercommunale

Opéra pour enfants
Médiathèque



→ Samedi 20 juin 2015

Feux de la Saint-Jean

Animations toute la journée
Concert place Ernest Guérin - à partir de 19h30

→ Samedi 27 et dimanche 28 juin 2015

Triathlon

Contact : St Jean de Monts
Vendée Triathlon Athlétisme
09 75 96 07 10

www.vendee-triathlon.com

contact@vendee-triathlon-athle.com





Quand le respect de l'écologie rime avec économies !



Dans la construction et la rénovation des bâtiments, la Ville garantit la plus grande préservation de l'environnement. Mais concrètement, qu'est-ce qui est réalisé ? Quels sont les intérêts financiers ? Pour mieux comprendre : interview à bâtons rompus avec Jacky Arnaud, Directeur des services techniques de la Ville.

Comment la Commune limite-t-elle ses dépenses énergétiques ?

Saint-Jean-de-Monts fait appel aux **énergies renouvelables**, avec par exemple la présence de panneaux solaires à la base nautique et au groupe primaire de la Plage ou de panneaux photovoltaïques au complexe sportif.

La Ville répond aussi à des objectifs selon **différentes normes**, que ce soit la **Haute Qualité Environnementale (HQE)**, le **Bâtiment Basse Consommation (BBC)** pour les réaménagements ou l'**énergie positive** pour le neuf.

À Saint-Jean-de-Monts, tous les nouveaux ouvrages sont conçus pour être proches de ces normes.

Qu'est-ce que cela apporte de construire un édifice selon les normes HQE ?

Un ensemble d'objectifs doit être atteint tant dans la **conception** (choix d'orientation par rapport au soleil, dimensions des ouvertures au soleil, etc.) la **construction** avec des matériaux performants, la **gestion** (contrôles réguliers, maintenance), le **confort** (acoustique, visuel) ou la **santé**.

Le label HQE est très difficile à obtenir parce que les produits et matériaux évoluent sans cesse, mais nous y sommes par-

venus à l'école primaire par exemple. Dans tous les cas, le but est de baisser le coût de fonctionnement. L'investissement doit **engendrer des économies**.

Quant aux énergies renouvelables, la commune est par exemple équipée d'une membrane photovoltaïque au-dessus du complexe sportif. Cela fonctionne-t-il ?

Cela fonctionne très bien. La production d'électricité est équivalente aux prévisions. Et elle permet d'alimenter **30 foyers**, hors chauffage, soit **74 personnes** !

Entre le coût d'achat et la production d'électricité, au bout de combien de temps cela devient-il rentable ?

Le projet a tout de suite été rentabilisé car la Ville n'a pas financé l'acquisition du photovoltaïque. Elle loue le toit du bâtiment à Vendée Énergie et elle touche en contrepartie une redevance annuelle correspondant à **la moitié des bénéfices**. En plus, le matériau utilisé a permis de **réaliser l'étanchéité de la toiture** !

Interdiction de brûlage des déchets

LA VILLE RAPPELLE QU'IL EST INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS, et notamment les déchets verts (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Le brûlage des déchets :

- nuit aux bonnes relations de voisinage (odeurs, fumées),
- est mauvais pour la santé et le respect de l'environnement à cause de l'émission de gaz et particules,
- peut provoquer des incendies,
- vous rend passible d'amendes.

DES SOLUTIONS SIMPLES

Les déchets doivent être déposés en déchèterie ou pris en charge par un prestataire agréé. Les déchets verts peuvent également faire l'objet d'un compostage ou être broyés et valorisés avec le paillage par exemple.